

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Germinal, an VI.



Séances des deux conseils de la république romaine. — Mise en état de défense des frontières de cette république. — Restitution des privilèges aux villes de la Terre-Ferme de Venise. — Détails des préparatifs de la Porte contre Passwan-Oglou. — Réponse des ministres français à la dernière note de la députation d'Empire. — Suite des nominations faites par divers corps électoraux.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Rome, le 5 germinal.

Les sénateurs & les tribuns ont déjà tenu plusieurs séances. Les premiers occupent le Capitole, & les autres le palais de la ci-devant chancellerie. Guerra préside le sénat, & Gagliuffi le tribunal. La première séance des tribuns a été consacrée à exprimer la reconnaissance du peuple romain envers la nation française. Ils ont ensuite décidé qu'ils s'occuperoient avant tout de l'amortissement des cédules & de l'abolition totale de la juridiction ecclésiastique.

Le cardinal Altieri, ne voulant ni émigrer ni être déporté, a suivi l'exemple d'Antici & renvoyé la pourpre au saint-père. Cet exemple trouvera probablement des imitateurs.

On assure que les cardinaux & les prélats conduits à Civita-Vecchia, auront la liberté de se retirer où ils voudront; mais qu'il leur sera défendu de passer sur le territoire ci-devant papal.

On parle beaucoup ici des préparatifs que fait la cour de Naples. Il est probable que ces préparatifs n'ont pour objet que de contenir le nombre immense des mécontents, qui peuvent s'insurger dans l'espérance d'être secourus. Les seigneurs féodaux, craignant aussi d'être détronés, ont proposé au roi de lever des troupes à leurs frais. On dit que la cour a adopté cette mesure.

D'Ancône, le 7 germinal.

On est occupé à mettre les frontières de la république romaine dans le meilleur état de défense. A Ascoli & à Rieti, il y a garnison française. Notre ville, par ses fortifications & son port, sera la place la plus importante de la république.

Le roi de Naples fait aussi de grands préparatifs, & continue son système de persécution. On assure que plusieurs officiers-généraux ont été arrêtés, & entr'autres le marquis Dragonetti & Aioli; & qu'à Aquila on a fusillé plusieurs personnes, parmi lesquelles on compte le président de la province, comme coupables de haute trahison.

De Venise, le 6 germinal.

Sa majesté impériale a rendu les privilèges aux villes de Terre-Ferme, ainsi qu'il étoit stipulé par le traité de Campo-Formio. L'amnistie générale promise par le même traité, n'est pas observée avec beaucoup d'exactitude. Tous les jours on entend parler d'arrestations, sans qu'on en sache le motif. Une nouvelle inquisition d'état a été établie; mais elle est plus terrible que l'ancienne, parce qu'elle n'épargne pas les dernières classes du peuple. Malgré ces précautions, les Vénitiens témoignent souvent l'aversion qu'ils ont pour le gouvernement nouveau. Dernièrement, on jouoit dans un théâtre un air qui avoit beaucoup de ressemblance avec l'air français *ca ira*; aussi-tôt le parterre & les loges applaudirent avec le plus grand enthousiasme; & malgré les efforts de quelques aristocrates, l'air fut répété plusieurs fois.

Nous ignorons ici le véritable état des affaires politiques; nous n'avons pour nous en informer que les gazettes officielles du gouvernement autrichien.

De Gènes, le 13 germinal.

La commission criminelle vient de juger les citoyens Christophe Spinola, Etienne Rivarola, & Joseph Asseretto, accusés par un anonyme d'avoir conspiré à Paris contre la république ligurienne. Elle a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à procéder. Tout le monde reconnoît aujourd'hui que cette odieuse persécution a été l'effet d'une vengeance particulière. Vincent Spinola, ci-devant ministre de la république de Gènes à Paris, a été compris dans le procès, quoiqu'il eût plu aux accusateurs, contre toute vraisemblance, de le déclarer étranger à cette affaire.

Le ministre de la police a donné sa démission. Quoique le directeur eût approuvé sa proclamation pour la police des théâtres, & les ordres qui en ont été la suite, il a cru devoir se retirer, dès qu'il n'avoit plus la confiance des patriotes. Le directeur a nommé pour le remplacer le citoyen Nepomucene Rossi, républicain courageux & éclairé, qui n'a jamais sollicité aucune place.

Les troupes françaises continuent à arriver ici. On fait monter à 10,000 hommes celles qui s'embarqueront dans le port de Gènes. On assure que l'expédition a plusieurs objets; mais qu'un des principaux est l'établissement d'une colonie en Egypte; peut-être aussi visitera-t-on en passant l'isle de Malte.

S U E D E.

De Stockholm, le 5 germinal.

Le roi est de retour ici depuis quelques jours de la tournée qu'il a faite pour visiter quelques châteaux de plaisance.

Ainsi les bruits qui s'étoient répandus que S. M. se proposoit de faire un voyage dans l'étranger, se trouvent dénués de fondement.

Le duc de Sudebanie, qui avoit été frappé ces jours derniers d'un coup d'apoplexie qui a fait craindre pour ses jours, se trouve maintenant hors de danger.

HONGRIE.

De Semlin, le 2 germinal.

Il est arrivé à Belgrade plusieurs firmans du grand-seigneur, relatifs aux mesures à prendre contre Passwan-Oglou. D'après les ordres qu'ils contiennent, tous les spahis de la Servie doivent entrer en campagne complètement, sous peine de mort & de confiscation de leurs biens; chaque village de la même province devra fournir un certain nombre de chrétiens armés; ces troupes formeront environ 5 mille hommes d'infanterie & 8 mille hommes de cavalerie; elles se réuniront à celles de la Bosnie qui campent déjà dans les environs de Belgrade, au nombre de 16 mille hommes; ces dernières doivent encore être renforcées par 5 à 6 mille hommes; elles sont commandées par le pacha de Bosnie, qui a sous lui quatre autres pachas. Le caïmacam de Belgrade commande aussi un corps de 8 mille hommes. Lorsque le Valesi, ou gouverneur de Romélie, qui s'avance de Nissa avec 16 mille hommes, aura effectué sa jonction, les différents corps rassemblés sous Belgrade formeront une armée de plus de 50 mille hommes, dont le valesi prendra le commandement en chef, pour se porter aussitôt sur Widdin. Passwan-Oglou fait élever des retranchemens formidables en avant de cette place, & se propose d'attendre dans cette position les forces qui marchent contre lui.

SUISSE.

De Bâle, le 21 germinal.

On écrit de Berne qu'il y a eu ces jours derniers une espèce de soulèvement dans les environs de Thun, mais qu'il a été sur-le-champ réprimé par les troupes françaises. Les oligarques & leurs partisans ont grossi cette petite affaire, au gré de leurs desirs, & répandu le bruit qu'une bataille meurtrière avoit eu lieu; que les Français ont été massacrés. Il paroît qu'on prendra des mesures sévères contre les malveillans qui débitent ces sortes de nouvelles pour allarmer le peuple & le porter à de fausses démarches.

L'assemblée législative n'a pas encore été ouverte à Arau, parce que la plupart des députés n'y sont pas jusqu'ici arrivés. Les séances s'ouvriront néanmoins sous peu.

Les troubles continuent dans la Thurgovie, le canton d'Appenzell & le pays de Toggenbourg. Les protestans, pour la plupart amis de la régénération helvétique, se séparent des catholiques qui se déclarent pour l'ancien régime. Il y a déjà eu des rixes sanglantes qui pourront amener une guerre civile, si on n'emploie des mesures pour faire entièrement cesser cette résistance irréflectie contre les changemens que le nouvel esprit qui souffle sur l'Europe commande impérieusement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Rennes, le 19 germinal.

Le trop fameux Regnault, dit Cœur-de-Lion, ex-chef de chouans, parmi lesquels il avoit acquis une haute réputation, par son audace, sa force & sa férocité, vient d'être arrêté & conduit dans les prisons de cette ville.

Cet individu, fils d'un laboureur de campagne, étoit au commencement de la révolution, garçon boulanger à Paris, d'où il vint se mettre à la tête des chouans de la commune de Plélan & des environs.

Son arrestation tranquillise les cultivateurs dont il fut le fléau & dont il étoit encore la terreur.

Le nommé Jean-François le Ronsoux, tissierand, indiqué par la voix publique comme l'un des chouans le plus cruel & le plus sanguinaire, & comme ayant, depuis la pacification, continué ses brigandages, vient aussi d'être traduit de la maison d'arrêt de la commune de Dol à la Tour-le-Bat.

De Strasbourg, le 22 germinal.

Le corps électoral de notre département tint, avant-hier, sa première séance à l'auditoire du Temple-Neuf. Le citoyen Boell de Wissembourg, président actuel du tribunal civil de notre département, a été nommé président; & le citoyen André, commissaire du directoire près l'administration départementale, secrétaire. Les scrutateurs sont les citoyens Christiani, ex-conventionnel; Lenz de Wissembourg, ex-administrateur; & Lamblaz, commissaire du directoire à Schélestadt.

Aujourd'hui l'assemblée électorale s'est occupée de la vérification des pouvoirs. Comme il y a eu beaucoup de scissions & de doubles nominations, on prévoit que les premières séances pourront être orageuses. Jusqu'ici elle paroît être animée d'un très-bon esprit & décidée d'écartier également des fonctions publiques les royalistes & les anarchistes.

Nous apprenons de Rastad que la députation de l'Empire, après avoir communiqué, le 18 de ce mois, aux ministres français sa dernière note relative aux sécularisations, en a reçu une réponse le 19. Les Français déclarent dans cette note, que les troupes républicaines ne se retireront de la rive droite du Rhin que lorsque la pacification sera effectuée; ils ajoutent que les fameux dix-huit articles annexés à la note de la députation du 13 ventôse, ne leur paroissent pas avoir été proposés dans la vue d'accélérer la négociation, parce que quelques-uns n'ont jamais pu être l'objet d'un doute sérieux, & que d'autres sont incompatibles avec la constitution & la souveraineté de la république française.

« Le vrai moyen d'accélérer la négociation, disent-ils, est de travailler à l'application de la base des indemnités. Il convient, au reste, que la députation prépare des règles générales pour fixer le sort des titulaires qui pourront être supprimés ».

De Bruxelles, le 24 germinal.

L'assemblée électorale du département de la Dyle réunie en cette ville, a rejeté de son sein, hier & avant-hier, plus de vingt électeurs. Les trois électeurs du canton de Hal ont été exclus parce que, par erreur de copiste, leur procès-verbal étoit daté de l'an 5 au lieu de l'an 6. Tous les électeurs nommés par des minorités scissionnaires ont été déclarés légitimement élus; & ceux nommés par les majorités, expulsés. Aujourd'hui, avant de procéder au choix des députés, on veut encore exclure plusieurs électeurs. Il s'élève beaucoup de protestations contre une pareille manière de procéder. Les électeurs restans, paroissent décidés à nommer pour la législature, Chapel, & les ex-conventionnels Mallarmé & Crassous.

Les troupes qui se trouvoient sur la rive gauche du Rhin entre la Moselle & la Nahe, ainsi qu'une partie

de la garnison de Luxembourg, viennent de recevoir, du général Hatry l'ordre de se rendre sur la rive droite du Rhin. Il se forme en ce moment entre la Lahn & la Nidda, un corps d'armée dont le quartier-général a été établi à Wisbaden. Le général Hatry visite toutes les positions que son armée occupe sur la rive droite. On parle de nouveau, d'une expédition secrète, mais on ne dit pas le but. Six bataillons d'infanterie viennent de renforcer les troupes françaises qui sont devant la forteresse d'Ehrenbreitstein : il paroît que cette place sera attaquée incessamment.

Les lettres de Wesel annoncent que les troupes prussiennes & hanovriennes, composant l'armée d'observation, ont pris de nouvelles positions. L'armée destinée à faire respecter la ligne de neutralité sera divisée en deux parties : l'une campera sur la rive droite du Weser, & l'autre sur la rive gauche de cette rivière. Le quartier-général sera établi à Mindin, & l'avant-garde, aux ordres du général Blücher, occupera une ligne sur les frontières du duché de Berg. Les mêmes lettres ajoutent qu'il est certain que le roi de Prusse viendra, sous peu, visiter ses états de la Westphalie, & qu'il est attendu vers le milieu de floréal. Il sera accompagné du landgrave de Hesse-Cassel.

Plusieurs bâtimens hollandais viennent d'arriver de l'Inde, dans les ports de la république batave, avec de riches cargaisons d'épicerie. Suivant leur rapport, les colonies hollandaises de l'isle de Java & surtout Batavia, sont dans un état assez florissant & à l'abri de tout danger de la part des anglais. Ceux-ci ne sont pas sans craintes sur les dispositions de plusieurs princes indiens à leur égard. C'est ce qui les empêche de rien entreprendre sur les possessions des hollandais & des espagnols.

DE PARIS, le 26 germinal.

Il est certain que le ministre de la Marine, Pléville-Pelley, a donné, il y a trois jours & envoyé par écrit au directoire sa démission.

Le lendemain le directoire lui a adressé une lettre très-flatteuse dans laquelle il l'invitoit à continuer ses fonctions, & lui disoit que, lorsque l'épuisement de ses forces & son âge avancé (il a 74 ans) ne lui permettroient plus de porter le fardeau d'un ministère aujourd'hui si actif & si étendu, il se concerteroit avec lui sur le choix de son successeur.

Ces détails sont sûrs & authentiques. Mais nous ne pouvons pas également affirmer si, depuis, Pléville a consenti à retirer sa démission, ou si le directoire l'a acceptée. Ce que nous avons publié de la nomination de Forfait, c'étoit avant-hier un bruit général, & annoncé par des personnes à portée d'être très-bien instruites. Cependant les feuilles officielles n'en disent encore rien aujourd'hui. Peut-être attendent-elles qu'on sache si Forfait acceptera; peut-être aussi Pléville a-t-il consenti à rester.

Quoi qu'il en soit, Pléville emporteroit l'estime & les regrets de tous ceux qui ont été à même d'apprécier ses travaux, & sur-tout des marins, parmi lesquels il a acquis beaucoup de popularité dans sa tournée des côtes, parce qu'il y a montré une grande simplicité, une extrême franchise, le désir de rendre justice à tous; & que c'est à ses soins qu'ils doivent l'exactitude avec laquelle se font maintenant les paiemens de solde dans les différens ports.

— Le général Berthier est arrivé à Paris.

— Le corps électoral de Paris a refusé hier de reconnoître les pouvoirs de 54 de ses membres, & les a exclus de son sein, les uns comme vendémiairistes, les autres comme seissionnaires. On s'attend, d'après cela, à une scission, & à de doubles élections sur lesquelles prononcera le corps législatif. Voici les noms de quelques-uns de ceux qui ont été exclus : Lameignere, juge de paix;

Morcan jeune, Dufourny, Monnot, Garnier, Vedy, Maucienne, Fauveau, Missonnier, Lenoir-Laroche, Lavaux, Guereult, Boucheron, Villers, Morice, Langlois, Pastouret, Choisy, Vauchelet, Guillotin, Laco-te, Poulet, Versy, Berger, David, Mathieu, Albert, Darnot, Gafres, Guinot, Deschambeaux, Drugeon & Oudon.

— Voici la suite des nominations faites par divers corps électoraux :

Celui de la Somme, a nommé Bouteville, ex-législateur, commissaire du directoire près le tribunal de cassation; Barbier-Gentil, Poirier, Louvet, ex-conventionnel; Delecroix & Gerard-Sellier.

Celui de la Lys, pour le conseil des anciens, Chrysens, de Courtrai, ci-devant juge au tribunal-civil; Baret, commissaire du directoire près l'administration centrale; pour le conseil des cinq-cents, Deburek, ex-juge au tribunal-civil; Brunot-d'Hert, propriétaire.

Celui du Nord, Chombort, Delahaye, Portiers, Thétu & Labuisse, Declercq.

Celui du Calvados, Legot & Jouenne, ex-conventionnels, & Lévêque, commissaire du directoire près l'administration centrale; ce dernier a refusé.

Celui de la Seine-Inférieure, pour les anciens; Bourgeois (d'Annale) : pour les cinq cents, Thiessé & Guérin (du Loiret).

Celui des Vosges, pour le conseil des anciens, Perrin, ex-conventionnel : pour les cinq cents, Richard & Pannichot.

Celui des Ardennes, pour les cinq-cents, Bara, commissaire du directoire près l'administration centrale.

Celui de la Dyle, pour les anciens, J. J. Chape.

Dans celui de l'Aude, il y a eu scission. Courtois a été nommé par l'une des assemblées, ainsi que Jean Debry; & Ludot, par toutes les deux. Comme Jean Debry avoit aussi été nommé dans l'Aisne, son département, il a opté pour celui-ci.

On prétend que c'est à tort que nous avons annoncé que le corps électoral de la Marne avoit nommé Thuriot, Drouet & Deliege; & qu'on ne connoît encore que la nomination de Charles Delacroix, ministre de la république à la Haye.

— Le directoire vient de prendre des mesures pour récompenser & avancer le citoyen Méda, officier dans les chasseurs; républicain prononcé qui, le 9 thermidor an 2, a arrêté Robespierre.

C'est un heureux à propos, au moment où des enseignes du 9 thermidor ont été insultées & arrachées dans quelques villes, & où les libérateurs de la France, dans cette mémorable journée, ne sont plus députés assez patriotes, pour obtenir les suffrages de certains corps électoraux.

— Nous avons déjà annoncé qu'une flottille étoit aussi sortie de Cherbourg, à-peu-près à la même époque que celle du Havre.

« Il paroît, dit une feuille *de mi-officielle*, que cette expédition devoit se réunir à celle du Havre, pour tenter de concert l'enlèvement des isles Marcou : mais le combat que la division du Havre a été obligée de livrer, ayant donné l'éveil aux Anglais, qui ont envoyé des renforts & même un vaisseau de 74 sur ces parages, il est douteux que nos flottilles de frégates & de chaloupes, puissent remplir complètement leur mission ».

— Chémier est nommé pour remplacer Garat dans le jury central de la Seine, chargé d'examiner & de désigner les professeurs des écoles centrales.

— Le célèbre médecin Dumont de Valdajou est mort hier matin, âgé de 70 ans.

— On assure que lord Edouard Fitz-Gérald a trouvé moyen de s'échapper d'Irlande, où le gouvernement anglais a voulu le faire arrêter, & de se sauver en France. On ajoute qu'il arrivera sous peu à Paris.

— Le directoire avoit été pévenu qu'un rassemblement anarchique devoit lieu, il y a quatre jours, près du Panthéon. Déjà quelques initiés s'y étoient rendus, lorsqu'ils ont été prévenus que la police avoit été instruite & étoit sur ses gardes.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen PISON DU GALAND.

Séance du 26 germinal.

Le conseil renvoie à diverses commissions plusieurs pétitions relatives à des affaires particulières.

Divers dons patriotiques sont offerts, & le conseil arrête qu'il en sera fait mention honorable au procès-verbal.

Les administrateurs du département de Sambre & Meuse exposent, qu'un édit de Charles-Quint du 27 juin 1521 défendoit aux communautés religieuses, situées sur le territoire Liégeois, d'acquiescer par succession ou autrement, aucuns biens immeubles, & qu'il autorisoit le retrait des biens acquis par lesdites communautés. Une difficulté s'élève; les administrateurs pensent que la faculté du retrait n'appartient qu'au vendeur ou à ses héritiers; les habitans de Liège, soutiennent au contraire, qu'il leur appartient à tous indistinctement.

A l'adresse, sont jointes les pièces propres à faire décider cette importante question.

Le conseil renvoie le tout à une commission.

La citoyenne Langier expose, que dans l'inscription qui remplace le titre d'une rente viagère incessible & insaisissable, cette dernière cause a été conservée de manière que ces sortes d'inscriptions ne peuvent pas s'employer en acquisition de domaines nationaux.

Le conseil ordonne le renvoi à l'examen de la commission des finances.

Les administrateurs du département de Seine & Oise adressent des réclamations contre une décision du ministre de l'intérieur, qui fixe le traitement de leurs employés. — Renvoi au directoire exécutif.

Julien Souhait, au nom d'une artiste, fait hommage au conseil, d'un portrait du général Marceau.

A cette occasion, Julien Souhait fait l'éloge de Marceau; du courage, des talens & des vertus de ce héros qui, après avoir glorieusement combattu pour la liberté, est mort à la fleur de son âge au champ de l'honneur.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423.

& qui a été également pleuré de ses camarades & des ennemis.

L'opinant demande la mention honorable de l'offrande, que ce portrait soit placé dans la salle de la Liberté, & que la commission d'instruction soit chargée d'examiner, s'il ne conviendrait pas d'autoriser le gouvernement à souscrire pour un certain nombre d'exemplaires de cette gravure, qui seroient distribués aux principaux établissemens publics, particulièrement ceux relatifs à la guerre. Ces propositions sont adoptées.

Dubois (des Vosges) fait un rapport sur les dégrèvements à accorder aux départemens de l'Ouest, ravagés par les guerres civiles; les plaies de ces départemens ne sont pas toutes fermées, & la commission dont Dubois est l'organe, pense qu'il est juste de porter à 3 millions ces dégrèvements pour l'an 6. — Impression.

On reprend la discussion sur le projet de code maritime. Après une longue discussion sur plusieurs articles, le tout est renvoyé à un nouvel examen de la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MOLLEVAUT.

Séance du 26 germinal.

Sur le rapport de Crénère, le conseil approuve une résolution du 11 germinal, qui autorise le citoyen Toupin aîné à construire une forge à fer sur la rivière de la Duré, commune de Saint-Denis, département de l'Aude.

Dutrou-Bornier fait approuver une résolution du 21 nivôse, relative à la translation de l'hospice d'Humanité de Pontenay-le-Peuple dans les bâtimens des ci-devant religieuses de Saint-François.

Le conseil, après une courte discussion, rejette la résolution du 29 ventôse, qui accorde, sur les fonds de la marine, une pension de 600 francs à la veuve du citoyen Pivot, inventeur du bassin de Toulon; attendu que la caisse des invalides de la marine est une caisse d'épargne particulières qui ne peut être chargée des dépenses publiques.

Bourse du 26 germinal.

Amsterdam.....	58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{2}$	Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 15 j.
Idem.....	55 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$	Tiers consol.....	16 fr.
Hamb.....	189 $\frac{1}{2}$, 187 $\frac{1}{2}$ à 187	Bon 2/3.....	1 f. 79 c.
Madrid.....	101	Bon $\frac{1}{2}$	1 f. 75 c.
Mad. effect.....	101	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix.....	15 s.	Or fin.....	106 f. 50 c.
Cad. effect.....	15 s.	Lingot d'arg.....	50 f. 50 c.
Gènes.....	96, 94	Portugaise.....	97 f.
Livour.....	104, 103	Piastre.....	5 f. 27 c.
Geneve.....	1 $\frac{1}{4}$ arg. cour.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$ b., $\frac{1}{2}$ per.	Ducat d'Hol.....	1.1 f. 62 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f. 50 c.
Marseille.....	1 b. à 15 j.	Souverain.....	34 f. 75 c. à 35 f.
Bordeaux.....	pair 15 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 492 à 495 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 f. — Huile d'olive, 1 f. 15 à 25 c. — Café Martin, 2 f. 95 c. à 3 f. — Café St-Domingue, 2 f. 60 à 65 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 50 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 50 à 70 c. — Savon de Marseille, 1 f. 20 à 25 c. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c. — Coton des isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 c. — Sel, 4 f. 25 c.

A. FRANÇOIS.